

INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 18-20 avril 2024

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent et remplacent toutes autres règles locales.

Parties intégrantes du parcours

- L'ensemble des routes et chemins, sauf la route allant du club house au green du trou n°8
- La zone gravillonnée autour du club house
- Les traverses de bois au pied des grillages définissant les limites du parcours
- Le muret à gauche du trou n°15
- Les arbres entourés d'une protection en plastique noire
- Les poteaux en béton présents devant les grillages définissant le hors limite.

Obstructions Inamovibles – R16.1

- La route allant du club house au green du trou n°8
- Les systèmes d'arrosage situés sur la ligne de jeu, **si** à moins de deux longueurs de club du green **et** à moins de deux longueurs de club de la balle. Cf. Règle locale F-5.1.

Conditions anormales du parcours – R16.1

- Trou 16 : terrain en réparation marqué par des piquets bleus. En plus du dégagement prévu par la Règle 16.1, le joueur peut utiliser la dropping zone située dans le rough à droite du terrain en réparation.

Informations générales

- Les piquets bleus et jaunes sur le parcours indiquent les 150 mètres milieu de green.

Code du comportement

- Chaque joueur doit utiliser le sac à divot et réparer les divots convenablement. Du mélange supplémentaire sera disponible au départ du trou 10.

Temps de jeu maximum autorisé : 3h40

Bureau du tournoi :

+33 3 44 57 04 43 ou +33 6 44 16 78 13



INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 18-20 avril 2024

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent et remplacent toutes autres règles locales.

Parties intégrantes du parcours

- L'ensemble des routes et chemins, sauf la route allant du club house au green du trou n°8
- La zone gravillonnée autour du club house
- Les traverses de bois au pied des grillages définissant les limites du parcours
- Le muret à gauche du trou n°15
- Les arbres entourés d'une protection en plastique noire
- Les poteaux en béton présents devant les grillages définissant le hors limite.

Obstructions Inamovibles – R16.1

- La route allant du club house au green du trou n°8
- Les systèmes d'arrosage situés sur la ligne de jeu, **si** à moins de deux longueurs de club du green **et** à moins de deux longueurs de club de la balle. Cf. Règle locale F-5.1.

Conditions anormales du parcours – R16.1

- Trou 16 : terrain en réparation marqué par des piquets bleus. En plus du dégagement prévu par la Règle 16.1, le joueur peut utiliser la dropping zone située dans le rough à droite du terrain en réparation.

Informations générales

- Les piquets bleus et jaunes sur le parcours indiquent les 150 mètres milieu de green.

Code du comportement

- Chaque joueur doit utiliser le sac à divot et réparer les divots convenablement. Du mélange supplémentaire sera disponible au départ du trou 10.

Temps de jeu maximum autorisé : 3h40

Bureau du tournoi :

+33 3 44 57 04 43 ou +33 6 44 16 78 13